

## JUSTICE

# Plus de placements en internat scolaire

**En augmentation, le placement de jeunes en internat s'explique par un manque de place dans les institutions d'accueil.**

**P**rès de 1 000 jeunes ont été placés dans un internat en Flandre par un juge de la jeunesse, selon les statistiques de l'administration relayées vendredi par *De Morgen* et *Het Laatste Nieuws*. Ces chiffres sont en augmentation depuis plusieurs années. En Fédération Wallonie-Bruxelles, d'après les chiffres les plus récents, 1 176 jeunes étaient pris en charge dans un internat au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Depuis 2010, le nombre d'enfants et de jeunes placés en in-

ternat par le juge de la jeunesse a augmenté d'un sixième. Les internats flamands en comptaient 949 en 2017, soit près de 10 % du nombre total de jeunes placés par la justice. Dans l'enseignement spécialisé, cette proportion atteint même 25 %.

Il s'agit principalement d'enfants en situation préoccupante, confrontés notamment à des problèmes de drogue, familiaux ou des troubles mentaux.

En Fédération Wallonie-

Bruxelles, selon les dernières statistiques disponibles, 1 176 jeunes étaient pris en charge dans un internat en mai 2016. Cela représentait 9,9 % du total, contre 10,9 % l'année pré-

cédente (1 300 enfants au 1<sup>er</sup> mai 2015). Le juge de la jeunesse peut avoir recours à un placement en internat

lorsque l'enfant doit être momentanément séparé de son milieu familial et qu'il ne nécessite pas de soins « très poussés » (prise en charge

psychologique entre autres), précise le cabinet du ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice Rachid Madrane.

Le placement de jeunes en internat s'explique par un manque de place dans les institutions d'accueil et peut se révéler approprié pour leur offrir une structure claire ainsi qu'une routine quotidienne, ajoute la juge de la jeunesse Tine Suykerbuyk dans les journaux flamands. ■